

EUROPLASMA SA

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission
d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières avec
suppression du droit préférentiel de souscription au profit
d'une personne nommément désignée**

**(Assemblée Générale Extraordinaire du 31 août 2020 –
Résolution n°6)**

PricewaterhouseCoopers Audit
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de
Versailles

1, Place Occitane - BP 28036
31080 TOULOUSE

Deixis
Société de commissariat aux comptes
Membre de la compagnie régionale de Bordeaux

4 bis, Chemin de la Croisière
33 550 LE TOURNE

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une personne nommément désignée

(Assemblée Générale Extraordinaire du 31 Août 2020 – Résolution n°6)

EUROPLASMA SA
471 Route de Cantegrit Est
401110 Morcenx

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228.92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de la compétence de décider une émission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires, ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès, immédiatement ou à terme, à d'autres titres de capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital à émettre de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital dont la souscription pourra être opérée en numéraire y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, en euros, en monnaies étrangères ou unités de compte fixées par référence à plusieurs monnaies, réservée à :

- Global Tech Opportunities 1, société dont le siège social est situé au 71 Fort Street, 1st Floor Appleby Tower, P.O. Box 950 Grand Cayman KY1-1102.

opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Les émissions d'actions ordinaires réalisées en application de cette délégation ne pourraient pas excéder un montant nominal supérieur à vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros.

Les émissions de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès, immédiatement ou à terme, à d'autres titres de capital de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, ou donnant droit, immédiatement ou à terme, à l'attribution de titres de créances, ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital à émettre de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital dont la souscription pourra être opérée en numéraire y compris par compensation avec des créances liquides et exigibles seraient limitées à un montant nominal maximum de vingt-cinq millions (25.000.000) d'euros ou à la contre-valeur en euros de ce montant à la date de la décision d'émission.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 18 mois, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux article R 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des données chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans le rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimerons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.


Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Deixis

Digitally signed by
Bertrand CUQ
Signé par : BERTRAND CUQ
Heure de signature : 31/07/2020 | 14:30:26 CEST
O: PricewaterhouseCoopers Audit, OU: 0002 672006483
C: FR
Émetteur : BE-YS SIGNATURE AND AUTHENTICATION CA NC
05CB0FA890B4E95B45E945B1B2F35F5

Bertrand Cuq
Associé

DocuSigned by:
 Nicolas de Laage de Meux
1D238EB7780E492...

Nicolas de Laage de Meux
Associé